

Déclaration de services aux personnes victimes d'infractions criminelles

Adoptée par le conseil de direction le 18 octobre 2022

Préambule

La *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement* (LAPVIC) affirme que tout organisme public doit se doter d'une déclaration de services aux personnes victimes visant à améliorer le respect des droits des personnes victimes d'infractions criminelles et à mieux les soutenir.

Assujetti à cette loi, le cégep du Vieux Montréal s'est doté d'une déclaration de services qu'il rend publique et accessible à sa communauté

1. Mission

Situé au cœur du Quartier latin, le cégep du Vieux Montréal est un établissement public d'enseignement supérieur qui s'engage à offrir une formation de qualité aux étudiantes et étudiants, jeunes et adultes qui le fréquentent

Fort de l'implication de toute sa communauté, il forme des personnes :

- Compétentes
- Capables de réfléchir, d'agir et de s'adapter dans un monde en changement
- Capables de jouer un rôle citoyen, de poser un regard critique, de faire des choix et de prendre part à l'avancement de la société

2. Valeurs

- Ouverture
- Respect
- Collaboration
- Responsabilisation
- Intégrité
- Innovation

3. Services offerts aux personnes victimes

En conformité avec la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*, le Collège dispose d'une *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*

Par ailleurs, dans l'esprit de la Charte des droits et libertés de la personne qui reconnaît que tout être humain possède des droits et libertés intrinsèques, dont le droit à l'égalité, le droit à la dignité et le droit à des conditions d'études et de travail justes et raisonnables, le Collège s'est doté d'une *Politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement et la violence*

Tel que décrit dans ces deux politiques, le cégep du Vieux Montréal offre, via son guichet unique, des services aux membres de sa communauté ayant été victime de violences à caractère sexuel, de harcèlement et/ou de violence.

4. Engagement

Lorsqu'une personne membre de la communauté contacte le guichet unique, elle peut s'attendre à être accueillie avec écoute, respect et ouverture. En toute confidentialité, la personne-ressource évalue la situation et elle donne de l'information sur les services offerts et sur les droits et recours de la personne plaignante.

Le rôle de la personne-ressource consiste notamment à écouter sans jugement, à soutenir et à référer la personne vers des ressources internes ou externes.

4.1 Les ressources :

- Pour les étudiants : <https://www.cvm.qc.ca/sante-services-psychosociaux/>
- Pour les membres du personnel : [Programme d'aide aux employés et à la famille \(PAEF\) https://www.travailsantevie.com/](#)

5. Mécanisme de plainte en cas d'insatisfaction en lien avec les services offerts par le Collège

En vertu de la *Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement*, **en cas d'insatisfaction en lien avec les services offerts par le Collège** aux victimes d'infractions criminelles, une personne peut déposer une plainte par courriel à la personne responsable :

Anne-Louise Savary

Directrice des communications et des affaires corporatives

514 982-3437, poste 2140

affairescorporatives@cvm.qc.ca

Les plaintes seront traitées de façon confidentielles. La personne plaignante doit s'identifier et fournir ses coordonnées afin d'être informée des suites données à sa plainte, dans un délai fixé à 20 jours ouvrables. Ce délai peut être prolongé si des circonstances exceptionnelles le justifient.

6. Coordonnées et heures d'ouverture

Coordonnées du cégep du Vieux Montréal :

- Téléphone : 514 982-3437
- Adresse : 255, rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2X 1X6
- Site Web: <https://www.cvm.qc.ca/>

Guichet unique pour les membres du personnel du cégep du Vieux Montréal

Coordination des ressources humaines :

- plainteharcelement@cvm.qc.ca
- Local A5.89

Guichet unique pour les membres de la communauté étudiante du cégep du Vieux Montréal

Le service de sexologie (pour signalement) :

- Pour tout signalement ou pour en parler : jeveuxenparler@cvm.qc.ca
- Pour prendre rendez-vous : saesexologie@cvm.qc.ca
- Messagerie texto : 1 438 800-8689

Coordination des services aux étudiants

- Local A3.32

7. Date d'adoption de la déclaration de services

18 octobre 2022